

V. Les hommes

2. Des services spécifiques au Port Autonome de Rouen

2.2 Les services territoriaux

Tout au long de la Vallée de la Seine, le Port Autonome de Rouen intervient sur un territoire regroupant des sites industriels et portuaires et des espaces naturels à valeur environnementale ou touristique. Ce territoire comprend trois départements : le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime et deux régions : la Haute et la Basse-Normandie. Pour prendre soin de cet ensemble le Port de Rouen dispose de deux services territoriaux : les services territoriaux de Rouen d'une part et de Honfleur - Port-Jérôme / Radicatel, d'autre part ; chargés d'établir et de développer les liens entre les acteurs locaux et la direction de l'établissement portuaire.

Le **Service Territorial de Rouen - STR** - couvre 31 communes riveraines de la Seine depuis Rouen jusqu'au Trait en rive droite et jusqu'à La Mailleraye-sur-Seine en rive gauche.

Le **Service Territorial de Honfleur-Port-Jérôme / Radicatel-HPJ** - couvre 35 communes riveraines de la Seine, depuis Saint-Wandrille en rive droite et Notre-Dame-de-Bliquetuit en rive gauche, jusqu'à la mer.

Par leur présence au quotidien sur le terrain ces services :

- sont à l'écoute de tous les partenaires locaux du Port Autonome de Rouen et les informent : élus, techniciens, riverains, portuaires, représentants d'organismes publics, d'associations ou des milieux économiques ;
- participent à la gestion domaniale en développant les contacts avec les occupants du domaine portuaire exerçant toutes sortes d'activités (industrielles et portuaires, commerciales, agricoles) ou participant à la gestion naturaliste des espaces remarquables, au développement des loisirs ou à l'amélioration du cadre de vie ;
- entretiennent et améliorent le patrimoine : espaces naturels, ouvrages maritimes (quais, appontements, infrastructures) et terrestres (terre-pleins, voiries, bâtiments, espaces paysagers) ;

Le service territorial de Honfleur – Port-Jérôme / Radicatel participe également à l'exploitation et au développement des terminaux portuaires de Honfleur, de Radicatel, de Port-Jérôme et de Saint-Wandrille.

Les services territoriaux ainsi que le service de Valorisation du Domaine et Urbanisme font partie de la Direction du Domaine et de l'Action Territoriale.

Cf Chap. V – 2.3